

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **8 septembre 2021**, à 18 h, par visioconférence, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

Camil Turmel (Lac-Etchemin)
Martine Boulet (Saint-Benjamin)
Rachel Goupil (Saint-Camille)
Simon Carrier Tanguay (Sainte-Sabine)
Lucie Gagnon (Saint-Louis)
Réjean Bédard (Saint-Cyprien)
François Michon (Saint-Luc)
Marielle Lemieux (Saint-Magloire)
Guylain Turcotte (représentant de Saint-Prosper)
Richard Lachance (Saint-Zacharie)
René Allen (Sainte-Aurélie)
Christian Chabot (Sainte-Justine)
Hector Provençal (Sainte-Rose)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Couët, préfet.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par visioconférence, monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, agit comme secrétaire de l'assemblée. Madame Linda Gilbert, adjointe administrative, est aussi présente.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Richard Couët, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2021-09-01

01.01 - HUIS CLOS AUTORISÉ PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 17 septembre 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-049 par laquelle le ministre de la Santé et des Services sociaux autorise la tenue d'assemblée publique à condition que les règles de distanciation physique soient respectées;

CONSIDÉRANT que la salle du Conseil de la MRC ne permet pas de respecter les règles de distanciation physique;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé

de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
ET RÉSOLU

QUE la présente séance du conseil soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence. Que la bande audio des délibérations soit versée sur le site Internet de la MRC dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-09-02

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en laissant le point *DIVERS* ouvert :

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

01.01 - HUIS CLOS AUTORISÉ PAR ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 14 JUILLET 2021**

04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES / LÉGISLATION

04.01 - Administration

04.01.01 - Liste des comptes à payer

04.01.02 - État des encaissements et déboursés

**04.01.03 - Entériner l'achat d'un nouveau poste de
sauvegarde**

04.02 - Ressources humaines

**04.02.01 - Nomination de Martin Roy au poste de
directeur général par intérim**

**04.02.02 - Nomination directrice des services
administratifs**

04.02.03 - Embauche de madame Sarah Corriveau

04.02.04 - Embauche de madame Émilie Bédard

04.02.05 - Démission de madame Sarah Jane Armstrong

04.02.06 - Démission de madame Marilyne Dorval

04.02.07 - Démission de monsieur Serge Vachon

04.02.08 - Démission de madame Annie Leblond

04.03 - Législation

**04.03.01 - Changement de lieu pour la tenue des séances
du Conseil de la MRC des Etchemins**

04.04 - Déménagement

**04.04.01 - Demande de paiement numéro 3 -
Construction Camax**

- 04.04.02** - Photocopieur pour le 2e étage
- 04.04.03** - Demande de changement numéro 7 - révisée
- 04.04.04** - Demande de changement numéro 11 - Tapis pour marches d'escalier et palier
- 04.04.05** - Autoriser paiement facture numéro 4 de l'architecte Isabelle Jacques
- 04.04.06** - Entériner paiement facture numéro 4 d'Éqip Solutions Génie
- 04.04.07** - Contrat entretien ménager pour le 223, 2e Avenue
- 04.05** - DIRECTION GÉNÉRALE
 - 04.05.01** - Informations du directeur général par intérim
- 05** - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
 - 05.01** - PAU-PME Avenant numéro 7
 - 05.02** - Mise à jour de la politique d'investissement commune FLI-FLS
 - 05.02.01** - FLI - FLS : priorités d'intervention pour 2021
 - 05.03** - Mise à jour règlements généraux internes DÉE
 - 05.04** - Programmes de soutien et fonds locaux (FLI/FLS) 2021
 - 05.05** - PLAN DE RELANCE
 - 05.05.01** - Microbrasserie Etchemins inc. - Phase 3 du Plan de relance des Etchemins
 - 05.05.02** - 9402-9121 Québec inc. (L'Épicerie d'Aurélié) - Phase 3 du Plan de relance des Etchemins
 - 05.05.03** - Atelier Pruno (9044-5552 Québec inc.) - Remboursement des sommes inutilisées
 - 05.05.04** - Municipalité de Saint-Benjamin (projet transformation église) - suivi
 - 05.05.05** - Production du plateau - Suivi au plan de relance économique
 - 05.05.06** - Répartition des sommes disponibles en phase 3 du Plan de relance économique
 - 05.06** - Circuit autoguidé
 - 05.07** - Programme d'appui aux collectivités (PAC) - suivi
 - 05.08** - Consultant pour analyse de dossiers du service de développement économique
 - 05.09** - Chargé de projet en patrimoine religieux pour Bellechasse-Etchemins
- 06** - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES
 - 06.01** - Intervention du préfet
 - 06.02** - Intervention des membres des comités
- 07** - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)
 - 07.01** - Ajout de toiles à la salle Municipale - Municipalité de Saint-Magloire (PSPS)
 - 07.02** - Embellissement centre du village : Municipalité de Saint-Magloire (PSPS)
- 08** - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION
 - 08.01** - Rapport de la consultation publique - Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030 (PGMR)

- 08.02** - Émission d'un certificat de conformité : Règlement numéro 200-21 de la Municipalité de Sainte-Justine
- 08.03** - Nomination des fonctionnaires désignés pour l'application du règlement régional relatif à la protection et la mise en valeur des forêts privées numéro 134-20
- 08.04** - Nomination fonctionnaire désigné application règlement 96-10 (cours d'eau)
- 09 - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT**
 - 09.01** - Centre de traitement des boues
 - 09.01.01** - Entériner contrat de service 2021 pour l'opération du centre de traitement des boues
 - 09.01.02** - Mandat à Cain Lamarre, avocats
 - 09.01.03** - Mandat à Stantec pour préparation devis d'appel d'offres
- 10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)**
 - 10.01** - Ministère de la Sécurité publique - Suivi rapports d'activités années 2019 et 2020
 - 10.02** - Bilan des activités d'inspection des services de sécurité incendie 2019-2021
 - 10.03** - Inspections et vérifications en sécurité incendie 2021-2022
- 11 - DOSSIERS RÉGIONAUX**
 - 11.01** - Carrefour jeunesse-emploi les Etchemins - Demande de partenariat pour Etchemins en direct
 - 11.02** - Financement de la phase II de la relocalisation du sentier motoneige au Parc régional du Massif du Sud)
- 12 - AFFAIRES NOUVELLES**
- 13 - DEMANDE DON / COMMANDITE**
- 14 - DEMANDE D'APPUI**
 - 14.01** - Saint-Joseph-des-Érables - demande d'appui pour l'implantation d'un nouveau pont enjambant la rivière Chaudière
- 15 - CORRESPONDANCE**
 - 15.01** - Lettre de remerciements pour appui
 - 15.02** - Résolution - Harmonisation des règlements pour la Sûreté du Québec
 - 15.03** - Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) - Montant octroyé
 - 15.04** - Invitation du Moulin La Lorraine
- 16 - DIVERS**
 - 16.01** - Entente sectorielle égalité femmes-hommes - prolongation
- 17 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 18 - AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU 22 SEPTEMBRE 2021**
- 19 - OUVERTURE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 22 SEPTEMBRE 2021**
- 20 - EMBAUCHE DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA MRC DES ETCHEMINS**
- 21 - EMBAUCHE AU POSTE DE DIRECTION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 22 - DIVERS**
- 23 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

24 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-09-03

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUILLET 2021

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement numéro 025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER
MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2021 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES / LÉGISLATION

04.01 - Administration

2021-09-04

04.01.01 - Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR
PROVENÇAL,
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant cinq cent six mille sept cent quatre-vingt-treize dollars et quatorze cents (506 793,14 \$) incluant la rémunération du personnel pour le mois de juillet et cinq cent cinquante mille trois cent quarante-deux dollars et cinquante-sept cents (550 342,57 \$) incluant la rémunération du personnel pour le mois d'août, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.01.02 - État des encaissements et déboursés

État transmis avec l'avis de convocation.

2021-09-05

04.01.03 - Entériner l'achat d'un nouveau poste de sauvegarde

CONSIDÉRANT QUE nous avons constaté le lundi 23 août 2021 que le poste de sauvegarde du serveur ne fonctionnait plus;

CONSIDÉRANT QUE notre fournisseur nous conseille de remplacer celui-ci puisque le disque dur est défectueux et que ce poste reconditionné a plus de 5 ans d'utilisation;

CONSIDÉRANT QUE nous avons obtenu deux soumissions auprès de Solutions GA; poste reconditionné avec une garantie d'un an ou

nouveau poste avec une garantie de 3 ans et que monsieur Roy recommande l'achat d'un nouveau poste;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité administratif ont autorisé le 25 août 2021 monsieur Roy à commander la journée même un nouveau poste étant donné l'urgence de la situation – aucune sauvegarde depuis la semaine précédente;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET, ET RÉSOLU

QUE le Conseil entérine l'achat du nouveau poste de sauvegarde au coût de 1 524.69 \$ taxes incluses – installation en sus.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.02 - Ressources humaines

2021-09-06

04.02.01 - Nomination de Martin Roy au poste de directeur général par intérim

CONSIDÉRANT la démission de la directrice générale de la MRC des Etchemins le 14 juillet 2021 et considérant qu'elle a quitté ses fonctions le 5 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE la recherche d'un candidat pour occuper l'intérim n'a pas permis de trouver une personne apte à remplir l'intérim;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'embauche pour ce poste peut se dérouler sur une longue période et que le poste de direction ne peut rester vacant;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Martin Roy, directeur général adjoint, possède l'expérience requise pour occuper ce poste;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL, ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins nomme monsieur Martin Roy directeur général par intérim rétroactivement au 8 août 2021 et jusqu'à l'entrée en fonction d'un nouveau directeur général.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-09-07

04.02.02 - Nomination directrice des services administratifs

CONSIDÉRANT le départ à la retraite du directeur général adjoint monsieur Martin Roy d'ici la fin du mois de novembre 2021;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste directeur des services administratifs dans les hebdomadaires locaux et sur différents sites Internet;

CONSIDÉRANT QU'un Comité formé des membres du Comité administratif recommande unanimement l'embauche de madame Marie-Josée Fontaine;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON, ET RÉSOLU

QUE madame Marie-Josée Fontaine est promue au poste de directrice des services administratifs de la MRC des Etchemins. Que le directeur général par intérim, monsieur Martin Roy est par la présente autorisé à signer le contrat à intervenir entre madame Fontaine et la MRC.

Madame Fontaine entrera en fonction le 13 septembre 2021.

QUE la directrice des services administratifs est, à partir du 13 septembre 2021, autorisée à signer les effets bancaires.

QU'une période de probation de six (6) mois, à compter de la date d'entrée en fonction au poste de directrice des services administratifs de la MRC des Etchemins soit confirmée par la présente résolution.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-09-08

04.02.03 - Embauche de madame Sarah Corriveau

CONSIDÉRANT QUE le poste d'officier en urbanisme et en environnement est vacant;

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi a été publiée pour le poste d'officier en urbanisme et en environnement;

CONSIDÉRANT le congé maternité à venir de Samantha Lachance, l'ingénieure forestière en poste, nécessite l'embauche d'une ressource qualifiée afin d'assurer son remplacement;

CONSIDÉRANT QUE la candidate retenue détient le titre d'ingénieure forestière;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection recommande la candidature de madame Sarah Corriveau suite au processus d'entrevues;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN,
ET RÉSOLU

QUE l'embauche de madame Sarah Corriveau soit confirmée afin d'assurer le remplacement de Samantha Lachance durant son congé maternité à titre d'ingénieure forestière aux conditions prévues à la convention collective en vigueur (classe 3, niveau 1, échelon 4). Madame Corriveau exécutera également des tâches d'officière municipale en bâtiment et en environnement.

QUE madame Sarah Corriveau est entrée en fonction le 2 août 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-09-09

04.02.04 - Embauche de madame Émilie Bédard

CONSIDÉRANT QUE le poste d'officier en urbanisme et en environnement est vacant;

CONSIDÉRANT QU'une offre d'emploi a été publiée pour le poste d'officier en urbanisme et en environnement;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection recommande la candidature de madame Émilie Bédard suite au processus d'entrevues;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,
ET RÉSOLU

QUE l'embauche de madame Émilie Bédard soit confirmée aux conditions prévues à la convention collective en vigueur (classe 2, niveau 3, échelon 5).

QUE madame Émilie Bédard est entrée en fonction le 6 septembre

2021.

QUE le Conseil de la MRC accepte de payer les coûts reliés à sa formation "officière municipale en bâtiment et en environnement" au Cégep de Matane.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-09-10

04.02.05 - Démission de madame Sarah Jane Armstrong

CONSIDÉRANT le départ de l'agente aux PGMR et PDZA madame Sarah Jane Armstrong;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte la démission de Madame Armstrong et lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

QUE la démission de madame Sarah Jane Armstrong est effective à compter du 14 août 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-09-11

04.02.06 - Démission de madame Marilyne Dorval

CONSIDÉRANT le départ de l'agente en développement économique madame Marilyne Dorval;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte la démission de Madame Dorval et lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

QUE la démission de madame Marilyne Dorval est effective à compter du 28 août 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-09-12

04.02.07 - Démission de monsieur Serge Vachon

CONSIDÉRANT le départ du préposé aux eaux usées monsieur Serge Vachon;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR
PROVENÇAL,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte la démission de Monsieur Vachon et lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

QUE la démission de monsieur Serge Vachon est effective à compter du 5 août 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-09-13

04.02.08 - Démission de madame Annie Leblond

CONSIDÉRANT le départ de l'inspectrice en urbanisme et en environnement madame Annie Leblond;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER
MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte la démission de Madame Leblond et lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

QUE la démission de madame Annie Leblond est effective à compter du 24 août 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.03 - Législation

2021-09-14

04.03.01 - Changement de lieu pour la tenue des séances du Conseil de la MRC des Etchemins

CONSIDÉRANT le déménagement prévu du siège social de la MRC des Etchemins dans les nouveaux locaux à la fin septembre 2021;

CONSIDÉRANT l'article 144 du *Code municipal du Québec* qui prévoit que l'endroit déterminé pour les séances du conseil soit fixé par résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE FRANÇOIS MICHON,
ET RÉSOLU

QUE les séances du conseil de la MRC des Etchemins se tiendront au 223, 2^e Avenue à Lac-Etchemin à compter du mois d'octobre 2021.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.04 - Déménagement

2021-09-15

04.04.01 - Demande de paiement numéro 3 - Construction Camax

CONSIDÉRANT la demande de paiement numéro 3 de Construction Camax du 20 juillet 2021 d'une somme de 119 553,67 \$;

CONSIDÉRANT le certificat de paiement émis par l'architecte Isabelle Jacques autorisant le paiement d'un montant de 107 598,32 \$ (après retenue de 10 %) et la réception des quittances partielles des sous-traitants concernés;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins entérine le paiement de 107 598,32 \$ à Construction Camax.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-09-16

04.04.02 - Photocopieur pour le 2e étage

CONSIDÉRANT QU'un photocopieur devra être installé au 2e étage et que des soumissions ont été demandées à notre fournisseur Groupe CT;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été présentées au Comité administratif lors de sa rencontre du 4 août 2021 et qu'ils ont recommandé l'acceptation de la proposition pour un photocopieur reconditionné;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte la proposition numéro M13520 de Groupe CT pour un photocopieur reconditionné en location sur une période de 60 mois.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-09-17

04.04.03 - Demande de changement numéro 7 - révisée

CONSIDÉRANT QUE la demande de changement numéro 7 d'une somme de 5357,96\$ a été acceptée lors de la séance du conseil du 14 juillet 2021 (résolution 2021-07-16);

CONSIDÉRANT QUE lors de l'exécution des travaux, l'ingénieur en structure a dû modifier les dessins du linteau afin qu'il soit plus adapté et offre un soutien maximum à la structure retirée;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte Isabelle Jacques d'accepter la demande de changement numéro 7 révisée;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil entérine la signature de la demande de changement numéro 7 révisée au coût de 5 890,08 \$ avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-09-18

04.04.04 - Demande de changement numéro 11 - Tapis pour marches d'escalier et palier

CONSIDÉRANT QUE le palier de l'escalier avant a été modifié (agrandit) de même que les trois premières marches;

CONSIDÉRANT QUE le tapis n'a pu être récupéré et que l'architecte a fourni à l'entrepreneur un échantillon de tapis qui s'apparente à celui en place;

CONSIDÉRANT QUE Construction Camax a déposé la demande de changement d'une somme de 968.50 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation positive de l'architecte Isabelle Jacques;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE RACHEL GOUPIL,
ET RÉSOLU

D'entériner la signature de la proposition de Construction Camax pour la demande de changement numéro 11 d'une somme de 968.50 \$ (avant taxes) pour le tapis de l'escalier avant.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-09-19

**04.04.05 - Autoriser paiement facture numéro 4 de l'architecte
Isabelle Jacques**

CONSIDÉRANT la réception de la facture numéro 4 de l'architecte
Isabelle Jacques pour la partie suivi du chantier d'une somme de 6 000
\$;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil accepte la facture numéro 4 et autorise le déboursé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-09-20

**04.04.06 - Entériner paiement facture numéro 4 d'Éqip Solutions
Génie**

CONSIDÉRANT le mandat accordé à Éqip Solutions/Génie le 9
décembre 2020 (résolution 2020-12-07);

CONSIDÉRANT QUE les honoraires pour la partie forfaitaires ont été
acquittés et que la présente facture est émise pour la surveillance des
travaux au 31 mai 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER
MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil entérine l'acquittement de la facture MP20-344-04
d'une somme de 4 737,88 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-09-21

04.04.07 - Contrat entretien ménager pour le 223, 2e Avenue

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont reçu l'appel d'offres
sur invitation pour l'entretien ménager du nouveau siège social;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission d'une somme de 31 720 \$
(avant taxes) de Maintenance ECI, a été reçue;

CONSIDÉRANT QUE Maintenance ECI propose de fournir tous les
produits d'entretien ménager, les équipements pour les trois étages et
la location de la laveuse à tapis deux fois par année pour un montant
supplémentaire de 1 200 \$ (avant taxes);

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil accepte l'offre de services de Maintenance ECI d'une
somme totale de 37 849,77 \$, taxes incluses pour une année
d'entretien ménager à compter de la date d'installation dans les
nouveaux locaux du 223, 2e Avenue à Lac-Etchemin.

QUE le document d'appel d'offres et la présente résolution constituent
le contrat entre Maintenance ECI et la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.05 - DIRECTION GÉNÉRALE

04.05.01 - Informations du directeur général par intérim

05 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

05.01 - PAU-PME Avenant numéro 7

Dépôt de document.

2021-09-22

05.02 - Mise à jour de la politique d'investissement commune FLI-FLS

CONSIDÉRANT QUE la dernière version du document Politique d'investissement commune FLI/FLS a été adoptée par le CLD des Etchemins le 17 mars 2010;

CONSIDÉRANT QU'il importe de mettre à jour ce document afin d'en préciser certains éléments et de modifier/bonifier les modalités des fonds locaux (FLI/FLS);

CONSIDÉRANT QUE ces programmes de soutien contribuent au dynamisme et au développement des entreprises et organismes du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN,
ET RÉSOLU

QUE le document **Politique d'investissement commune FLI/FLS** ci-joint soit adopté tel que déposé.

QUE le directeur général par intérim, monsieur Martin Roy, soit autorisé à signer les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-09-23

05.02.01 - FLI - FLS : priorités d'intervention pour 2021

	Priorité d'intervention	Secteurs ou clientèles
1	Soutenir et consolider les entreprises et organismes.	<ul style="list-style-type: none">• Développement économique et des affaires• Développement des communautés
2	Promouvoir les services existants et les infrastructures	<ul style="list-style-type: none">• Développement économique et des affaires• Développement des communautés
3	Soutenir, développer et promouvoir l'industrie touristique	<ul style="list-style-type: none">• Tourisme• Développement économique et des affaires
4	Promouvoir la construction résidentielle et commerciale	<ul style="list-style-type: none">• Habitation• Développement des communautés
5	Favoriser la conservation et la préservation de l'environnement, de la flore et de la faune	<ul style="list-style-type: none">• Ressources naturelles• Environnement et développement durable
6	Planifier l'aménagement et le développement du territoire	<ul style="list-style-type: none">• Développement des communautés• Aménagement du territoire

ATTENDU les priorités retenues par le Conseil de la MRC des Etchemins pour orienter l'utilisation de l'enveloppe accordée dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins adopte les priorités d'intervention incluses dans le présent tableau. QUE le tableau des priorités soit publié sur le site Internet de la MRC et qu'une copie soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-09-24

05.03 - Mise à jour règlements généraux internes DÉE

CONSIDÉRANT QUE les règlements généraux internes du comité Développement économique des Etchemins (DÉE) prévoient un conseil d'administration composé de sept membres d'office et de sept membres actifs;

CONSIDÉRANT QUE seuls les membres actifs ont le droit de vote;

CONSIDÉRANT QUE le siège numéro 1 des membres d'office est occupé par un représentant du ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI);

CONSIDÉRANT QU'il n'est plus nécessaire qu'un représentant du ministère de l'Économie et de l'Innovation siège sur ce conseil d'administration;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
ET RÉSOLU

QUE le siège numéro 1 du comité DÉE, lequel est occupé par un représentant du ministère de l'Économie et de l'Innovation, soit retiré.

QUE le document Règlements généraux internes de Développement économique des Etchemins ci-joint soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-09-25

05.04 - Programmes de soutien et fonds locaux (FLI/FLS) 2021

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation exige que le document Politiques de soutien du fonds régions et ruralité (FRR) soit mis à jour et adopté annuellement par le Conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ce document contient les détails et modalités des soutiens financiers administrés par la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le nom du document a été modifié pour Programmes de soutien et fonds locaux (FLI/FLS) puisque les fonds liés aux programmes disponibles ne sont pas tous issus du FRR;

CONSIDÉRANT QUE la section du document portant sur les orientations et priorités d'intervention du Conseil de la MRC des Etchemins a également été mise à jour;

CONSIDÉRANT QUE ces programmes contribuent au dynamisme et

au développement des entreprises et organismes du territoire;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE FRANÇOIS MICHON,
ET RÉSOLU**

QUE la présente résolution abroge la résolution portant le numéro 2020-05-15 adopté par le conseil de la MRC des Etchemins lors de la séance ordinaire du 13 mai 2020;

QUE le document Programmes de soutien et fonds locaux (FLI/FLS) 2021 ci-joint soit adopté tel que déposé;

QUE le document Programmes de soutien et fonds locaux (FLI/FLS) 2021 ci-joint soit publié sur le site web de la MRC des Etchemins et expédié à toutes les municipalités du territoire pour qu'elles puissent diffuser le document sur leur site web respectif.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

05.05 - PLAN DE RELANCE

2021-09-26

05.05.01 - Microbrasserie Etchemins inc. - Phase 3 du Plan de relance des Etchemins

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mathieu Ferland-Gourde, Président de la Microbrasserie Etchemin, a déposé le 13 juin 2021 un formulaire de demande d'aide financière en vertu du troisième appel à projets du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à acquérir un immeuble à Lac-Etchemin et à y opérer un pub;

CONSIDÉRANT QUE le montage financier du projet comprend une demande de soutien de 100 000 \$ à la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet concerne un secteur priorisé par le Conseil de la MRC, soit le récrétourisme;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux critères de sélection et aux objectifs du cadre de gestion élaboré par le Conseil de la MRC des Etchemins en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de gestion du Plan de relance économique des Etchemins ont recommandé le 26 août 2021 de verser un montant de 35 749 \$ à l'entreprise Microbrasserie Etchemin inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation du projet est conditionnelle au transfert de l'immeuble au nom de la Microbrasserie Etchemin inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation du projet est conditionnelle à la confirmation du maintien du projet tel que déposé au Plan de relance économique, à la modification du plan de financement du projet par le promoteur pour combler la différence entre l'aide financière demandée et l'aide financière reçue pour le projet et à son acceptation par les autres partenaires financiers au 8 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur devra signer un protocole d'entente avec la MRC des Etchemins, lequel détaillera les obligations de chacune des parties ainsi que les modalités de versements;

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,
ET RÉSOLU**

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins d'accorder une aide financière de 35 749 \$ à l'entreprise Microbrasserie Etchemin inc.

QUE l'acceptation du projet est conditionnelle au transfert de l'immeuble au nom de la Microbrasserie Etchemin inc.

QUE l'acceptation du projet est conditionnelle à la confirmation du maintien du projet tel que déposé au Plan de relance économique, à la modification du plan de financement du projet par le promoteur pour combler la différence entre l'aide financière demandée et l'aide financière reçue pour le projet et à son acceptation par les autres partenaires financiers au 8 novembre 2021.

QUE la signature du protocole d'entente avec la MRC des Etchemins se fera sur transmission et approbation par la direction générale de la MRC des Etchemins des éléments précédemment mentionnés.

QUE le directeur général par intérim de la MRC des Etchemins soit et est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-09-27

05.05.02 - 9402-9121 Québec inc. (L'Épicerie d'Aurélie) - Phase 3 du Plan de relance des Etchemins

CONSIDÉRANT QUE monsieur Richard Morin, Président de 9402-9121 Québec inc., a déposé le 14 juillet 2021 un formulaire de demande d'aide financière en vertu du troisième appel à projets du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à redémarrer les activités de l'épicerie de Ste-Aurélie et à y faire des améliorations locatives;

CONSIDÉRANT QUE le montage financier du projet comprend une demande de soutien de 38 028 \$ à la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet concerne un secteur priorisé par le Conseil de la MRC, soit les services de proximité;

CONSIDÉRANT QUE le projet répond aux critères de sélection et aux objectifs du cadre de gestion élaboré par le Conseil de la MRC des Etchemins en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de gestion du Plan de relance économique des Etchemins ont recommandé le 26 août 2021 de verser un montant de 38 028 \$ à l'entreprise 9402-9121 Québec inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation du projet est conditionnelle à la confirmation du maintien du projet tel que déposé au Plan de relance économique et à son acceptation par les autres partenaires financiers au 8 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur devra signer un protocole d'entente avec la MRC des Etchemins, lequel détaillera les obligations de chacune des parties ainsi que les modalités de versements;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins d'accorder une aide financière de 38 028 \$ à 9402-9121 Québec Inc.

QUE l'acceptation du projet est conditionnelle à la confirmation du maintien du projet tel que déposé au Plan de relance économique et à son acceptation par les autres partenaires financiers au 8 novembre 2021.

QUE la signature du protocole d'entente avec la MRC des Etchemins se fera sur transmission et approbation par la direction générale de la MRC des Etchemins des éléments précédemment mentionnés.

QUE le directeur général par intérim de la MRC des Etchemins soit et est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-09-28

05.05.03 - Atelier Pruno (9044-5552 Québec inc.) - Remboursement des sommes inutilisées

CONSIDÉRANT QUE monsieur Martial Pruneau, président de l'entreprise Atelier Pruno (9044-5552 Québec inc.), a déposé le 5 octobre 2020 un formulaire de demande d'aide financière en vertu du troisième appel à projets du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'acquisition d'un tour numérique automatisé consistant à moderniser l'équipement de l'entreprise afin d'augmenter sa capacité de production a été recommandé par le Comité de gestion du Plan de relance lors de la phase 3 du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été accepté par le Conseil de la MRC des Etchemins lors de la séance du conseil tenue le 25 novembre 2020 (résolution 2020-11-21);

CONSIDÉRANT QUE le coût initial du projet déposé était de 149 630 \$ et que la subvention octroyée dans ce dossier était de 29 926 \$;

CONSIDÉRANT QUE le coût final du projet est de 133 281,32 \$;

CONSIDÉRANT QUE conséquemment, la subvention au projet a été révisée proportionnellement à la baisse à 26 656,26 \$;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de gestion du Plan de relance économique des Etchemins ont recommandé le 26 août 2021 de rembourser la somme de 3 269,74 \$ inutilisée par le promoteur dans le cadre de ce projet dans le volet des projets réguliers du Plan de relance économique;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER
MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins de rembourser la somme de 3 269,74 \$ inutilisée par le promoteur dans le cadre de ce projet dans le volet des projets réguliers du Plan de relance économique.

QUE le directeur général par intérim de la MRC des Etchemins soit et est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-09-29

05.05.04 - Municipalité de Saint-Benjamin (projet transformation église) - suivi

CONSIDÉRANT QUE le 8 mai 2019 par la résolution 2019-05-17, une somme de 125 000 \$ a été octroyée par le Conseil de la MRC des Etchemins à la municipalité de Saint-Benjamin pour le projet de transformation de l'église locale en centre multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE le projet devait se conclure en 2020 selon le formulaire déposé dans le cadre du Plan de relance économique le 29 mars 2019.;

CONSIDÉRANT QUE le 10 février 2021 par la résolution 2021-02-20, le Conseil de la MRC a autorisé un délai au 10 juin 2021 pour que la Municipalité confirme si elle va de l'avant avec son projet;

CONSIDÉRANT QUE le 12 mai 2021 par la résolution 2021-05-13, le Conseil de la MRC a autorisé un délai au 6 juillet 2021 pour que la Municipalité confirme si elle va de l'avant avec son projet à la suite d'un processus de consultation public mené auprès de la population;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de la consultation publique, la Municipalité a pris la décision d'évaluer la possibilité d'aller de l'avant avec un projet de moins grande envergure;

CONSIDÉRANT QUE le 15 juillet 2021, la Municipalité a formulé une nouvelle demande de délai au 5 octobre 2021 pour la confirmation du projet;

CONSIDÉRANT QUE le projet n'est pas débuté plus de deux ans après son acceptation par le Conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE pour cette raison, le 26 août 2021, le Comité de gestion du Plan de relance économique a recommandé au Conseil de la MRC de retirer l'offre de 125 000 \$ confirmée à la municipalité de Saint-Benjamin et de remettre les sommes dédiées au projet dans le volet des projets réguliers du Plan de relance économique;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT, ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance économique de retirer l'offre de 125 000 \$ confirmée à la municipalité de Saint-Benjamin pour le projet de transformation de l'église locale en centre multifonctionnel et de remettre les sommes dédiées au projet dans le volet des projets réguliers du Plan de relance économique.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-09-30

05.05.05 - Production du plateau - Suivi au plan de relance économique

CONSIDÉRANT QUE le projet « Immobilisation et fonctionnement » déposé par Production du plateau, coopérative de solidarité a été accepté par le Conseil de la MRC lors de la séance du 8 mai 2019 par la résolution 2019-05-17;

CONSIDÉRANT QU'une subvention de 75 000\$ a été accordée à ce projet;

CONSIDÉRANT QU'un premier versement de 52 500 \$ a été effectué par la MRC à la signature du protocole d'entente;

CONSIDÉRANT QUE les dirigeants de Production du plateau, coopérative de solidarité ont présenté une demande écrite à la MRC pour que le deuxième versement de la subvention (22 500\$) leur soit accordé immédiatement afin de pouvoir compléter le projet;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente prévoit que le deuxième versement soit effectué lorsque le projet sera réalisé en totalité et considéré comme final;

CONSIDÉRANT QU'en raison du contexte pandémique, l'organisation n'est pas en mesure de certifier que les travaux seront complétés avant la date prévue pour la fin de réalisation du projet, soit le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE le 26 août 2021, les membres du Comité de gestion du Plan de relance économique ont recommandé d'octroyer un délai supplémentaire au 30 juin 2022 à Production du plateau, coopérative de solidarité pour finaliser la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QU'ils ont également recommandé d'effectuer le deuxième versement de la subvention sur présentation de factures sur les éléments initialement prévus au projet déposé et accepté lorsque le projet sera réalisé en totalité et considéré comme final;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE FRANÇOIS MICHON,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance économique d'octroyer un délai supplémentaire au 30 juin 2022 à Production du plateau, coopérative de solidarité pour finaliser la réalisation du projet.

QUE le deuxième versement de la subvention (22 500 \$) sera effectué sur présentation de factures sur les éléments initialement prévus au projet déposé et accepté lorsque le projet sera réalisé en totalité et considéré comme final.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-09-31

05.05.06 - Répartition des sommes disponibles en phase 3 du Plan de relance économique

CONSIDÉRANT QU'à la suite du Conseil de la MRC du 14 juillet 2021, une somme de 866 191,54 \$ demeure disponible pour appuyer des projets dans la phase 3 du Plan de relance économique de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE ce montant comprend les sommes remboursées des projets annulés/modifiés en phases 1, 2 et 3;

CONSIDÉRANT que la répartition des sommes disponibles par catégorie est la suivante :

- Projets structurants : 532 302,98 \$
- Projets réguliers : 69,46 \$
- Services de proximité : 333 819,10 \$

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité de gestion du Plan de relance se sont rencontrés le 26 août 2021 afin de discuter de la répartition des sommes disponibles en phase 3;

CONSIDÉRANT QUE ces derniers recommandent au Conseil de la MRC de/d' :

- injecter 75 000 \$ dans le volet Projets réguliers et de puiser les sommes à même le volet Projets structurants;
- conserver l'enveloppe disponible dans le volet Services de proximité et de ré-évaluer la situation en mai 2022 ;
- réorganiser au besoin les sommes disponibles en phase 3 selon le potentiel des projets déposés dans chacune des catégories;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
ET RÉSOLU

QUE les membres du Conseil de la MRC des Etchemins sont en accord avec la recommandation du Comité de gestion du Plan de relance économique de/d' :

- injecter 75 000 \$ dans le volet Projets réguliers et de puiser les sommes à même le volet Projets structurants;
- conserver l'enveloppe disponible dans le volet Services de proximité et de ré-évaluer la situation en mai 2022 ;
- réorganiser au besoin les sommes disponibles en phase 3 selon le potentiel des projets déposés dans chacune des catégories.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-09-32

05.06 - Circuit autoguidé

CONSIDÉRANT QUE des sommes ont été prévues à l'Entente de développement culturel (EDC) 2018-2020 et 2020-2023 pour la mise en valeur des cœurs de village;

CONSIDÉRANT QUE les partenaires consultés ont privilégié un circuit autoguidé à l'aide d'un outil numérique qui va plaire au public ciblé (jeunes familles, citoyens de la MRC et touriste);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité culturel de la MRC des Etchemins et du Comité administratif de choisir la plateforme MySmartJourney pour mettre en œuvre le projet;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche d'une personne pour la création du contenu sera nécessaire et que le Comité administratif recommande de contacter la personne ciblée par l'agent de développement rural et culturel, monsieur Mathieu Baillargeon, pour lui offrir un contrat;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pu consulter le budget prévu pour ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE
LEMIEUX,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins accepte le projet pour la mise en valeur des cœurs de village et autorise les dépenses afférentes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-09-33

05.07 - Programme d'appui aux collectivités (PAC) - suivi

CONSIDÉRANT QU'une entente a été conclue entre le Carrefour jeunesse-emploi les Etchemins (CJE) et la MRC dans le cadre du PAC afin de favoriser l'attraction et l'intégration des personnes immigrantes dans les régions;

CONSIDÉRANT le dépôt d'un document par le CJE des travaux effectués à ce jour et prévu à l'échéancier de l'annexe A de l'entente;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR
PROVENÇAL,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil adopte le document « Présentation des faits saillants et enjeux » déposé par le CJE.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-09-34

05.08 - Consultant pour analyse de dossiers du service de développement économique

CONSIDÉRANT le manque momentané de personnel au service de développement économique;

CONSIDÉRANT l'offre de services de monsieur Daniel Gagnon pour l'analyse de dossier de demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,
ET RÉSOLU

D'accepter l'offre de monsieur Daniel Gagnon pour faire l'analyse de dossier de demande d'aide financière sous la supervision du directeur général par intérim. Monsieur Gagnon sera rémunéré à la pièce.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-09-35

05.09 - Chargé de projet en patrimoine religieux pour Bellechasse-Etchemins

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bellechasse a proposé l'embauche d'un chargé en patrimoine religieux pour les MRC de Bellechasse et des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont rejeté unanimement le projet lors de la séance de travail du Conseil de la MRC le 1er septembre 2021 puisque plusieurs municipalités ont déjà entrepris des actions dans le dossier des églises;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins refuse l'offre d'un chargé de projet en patrimoine religieux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

06 - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES

06.01 - Intervention du préfet

Monsieur Couët a participé à plusieurs rencontres dont la TREMCA,

CADMS, Comité de gestion du Plan de relance, réunions de chantier du siège social, recrutement pour les postes à combler, Comité administratif et FQM.

06.02 - Intervention des membres des comités

- Monsieur René Allen a participé à une rencontre de la SADC;
- Mesdames Martine Boulet et Lucie Gagnon, monsieur Christian Chabot ont participé à un Comité technique sur la ruralité.

07 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)

2021-09-36

07.01 - Ajout de toiles à la salle Municipale - Municipalité de Saint-Magloire (PSPS)

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE REPRÉSENTANT DE SAINT-PROSPER MONSIEUR GUYLAIN TURCOTTE, ET RÉSOLU

QUE le projet « Ajout de toiles à la salle Municipale » déposé par la Municipalité de Saint-Magloire et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Magloire soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme demandée et accordée: 2 922,02 \$

Coût du projet : 3 652,52 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même l'enveloppe budgétaire 2020-2021 disponible pour la Municipalité de Saint-Magloire.

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et le directeur général par intérim, Monsieur Martin Roy, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-09-37

07.02 - Embellissement centre du village : Municipalité de Saint-Magloire (PSPS)

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation favorable du Comité technique sur la ruralité ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD, ET RÉSOLU

QUE le projet « Embellissement centre du village » déposé par la Municipalité de Saint-Magloire et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Magloire soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le Comité technique.

Somme demandée et accordée: 8 027,00 \$

Coût du projet : 10 033,67 \$

QUE le versement de la somme accordée se fera à même l'enveloppe

budgétaire 2020-2021 disponible pour la Municipalité de Saint-Magloire.

QUE le préfet, Monsieur Richard Couët, et le directeur général par intérim Monsieur Martin Roy, soient et sont autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

08 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION

2021-09-38

08.01 - Rapport de la consultation publique - Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030 (PGMR)

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté un projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) lors de la séance du Conseil du 10 mars 2021, et ce conformément à l'article 53.11 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE);

CONSIDÉRANT QUE tout projet de PGMR doit être soumis à la consultation publique et que cette consultation doit, en vertu de l'article 53.13 de la LQE, comporter au moins une assemblée de consultation;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique eut lieu le 15 juin 2021 par visioconférence en raison des mesures sanitaires en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 53.16 de la LQE, un rapport de consultation publique doit être transmis à RECYC-QUÉBEC en même temps qu'une copie du projet de PGMR;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ ALLEN,
ET RÉSOLU

QUE le conseil approuve par résolution le rapport de consultation sur le projet de plan et qu'il en autorise le dépôt à RECYC-QUÉBEC en même temps qu'une copie du projet de PGMR.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-09-39

08.02 - Émission d'un certificat de conformité : Règlement numéro 200-21 de la Municipalité de Sainte-Justine

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Justine a adopté, le 19 août 2021, le règlement numéro 200-21.

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de modifier le règlement de construction de la Municipalité de Sainte-Justine;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis au Conseil de la MRC des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR
PROVENÇAL,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins estime que le règlement 200-21 tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Justine est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins.

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise son directeur

général par intérim, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-09-40

08.03 - Nomination des fonctionnaires désignés pour l'application du règlement régional relatif à la protection et la mise en valeur des forêts privées numéro 134-20

CONSIDÉRANT l'embauche de madame Sarah Corriveau au poste d'ingénieure forestière;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 11 et 13 du règlement 134-20, l'application de ce règlement, incluant la signature et l'émission des certificats d'autorisation, doit être assurée par un fonctionnaire désigné par résolution du Conseil de la MRC;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE RACHEL GOUPIL, ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins désigne mesdames Samantha Lachance, Sarah Corriveau et monsieur Mathieu Turcotte à titre de fonctionnaires désignés pour l'application du Règlement régional relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées numéro 134-20.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-09-41

08.04 - Nomination fonctionnaire désigné application règlement 96-10 (cours d'eau)

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins a adopté, le 24 mars 2010, un règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau pour l'ensemble de son territoire et ce tel que prévu à l'article 104 de la Loi sur les compétences municipales (LCM);

CONSIDÉRANT l'embauche de madame Sarah Corriveau au poste d'ingénieure forestière;

CONSIDÉRANT QUE madame Samantha Lachance a été nommée personne désignée le 12 mai 2021 (résolution 2021-05-27) ainsi que monsieur Mathieu Turcotte le 14 juillet 2021 (2021-07-35);

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil désirent nommer également madame Corriveau fonctionnaire désigné;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET, ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins nomme madame Sarah Corriveau, à titre de personne désignée responsable de l'application du règlement no 96-10 en plus de madame Lachance et de monsieur Turcotte.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

09 - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT

09.01 - Centre de traitement des boues

2021-09-42

09.01.01 - Entériner contrat de service 2021 pour l'opération du centre de traitement des boues

CONSIDÉRANT la démission du préposé aux eaux usées du centre de traitement et qu'il a quitté ses fonctions le 4 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE le centre de traitement doit demeurer en activité et qu'il est difficile de trouver rapidement du personnel qualifié pour opérer les équipements du centre;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Sani Etchemin Inc. et son représentant monsieur Richard Morissette possède une expertise dans ce domaine et connaît les particularités du centre de traitement;

CONSIDÉRANT QU'une entente temporaire pour opérer le centre de traitement a été conclue avec Sani Etchemin Inc. jusqu'au 31 décembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT, ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins entérine la signature par le directeur général adjoint, monsieur Martin Roy, et le préfet, monsieur Richard Couët, le 29 juillet 2021, du Contrat de service 2021 pour l'opération du centre de traitement des boues.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-09-43

09.01.02 - Mandat à Cain Lamarre, avocats

CONSIDÉRANT QUE le Comité des boues et le Comité administratif recommandent de faire la location à long terme de l'usine du centre de traitement des boues de fosses septiques;

CONSIDÉRANT QUE différentes vérifications auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques doivent être faites;

CONSIDÉRANT QUE des démarches dans ce dossier ont été débutées avec Cain Lamarre par le préfet, monsieur Richard Couët;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres devra être déposé sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) et qu'un devis administratif doit être préparé;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL, ET RÉSOLU

QUE le Conseil autorise le mandat à Cain Lamarre pour la préparation d'un devis administratif pour la location à long terme de l'usine du centre de traitement des boues de fosses septiques.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-09-44

09.01.03 - Mandat à Stantec pour préparation devis d'appel d'offres

CONSIDÉRANT QUE le Comité des boues et le Comité administratif recommandent de faire la location à long terme de l'usine du centre de traitement des boues de fosses septiques;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres devra être déposé sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) et qu'un devis technique doit être préparé;

CONSIDÉRANT QU'une visite des installations a été effectuée en présence du directeur général par intérim, du préfet et de deux représentants de la firme d'ingénieurs Stantec;

CONSIDÉRANT QUE Stantec a déposé une proposition de services professionnels et que cette proposition a été déposée au Comité de travail du 1^{er} septembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARTINE BOULET,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil accepte la proposition de services professionnels numéro 862431 de Stantec Experts-conseils ltée pour la préparation de l'appel d'offres pour la gestion du centre de traitement des boues de fosses septiques. La proposition d'une somme de 14 995 \$, avant taxes comprend la coordination avec les conseillers juridiques de la MRC.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)

10.01 - Ministère de la Sécurité publique - Suivi rapports d'activités années 2019 et 2020

Dépôt de correspondance.

10.02 - Bilan des activités d'inspection des services de sécurité incendie 2019-2021

Correspondance du ministère de la Sécurité publique.

10.03 - Inspections et vérifications en sécurité incendie 2021-2022

Correspondance du ministère de la Sécurité publique.

11 - DOSSIERS RÉGIONAUX

2021-09-45

11.01 - Carrefour jeunesse-emploi les Etchemins - Demande de partenariat pour Etchemins en direct

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Carrefour jeunesse-emploi les Etchemins (CJE) de 4 500 \$ pour soutenir la gestion des sites Etchemins en direct et Métiers et Carrières;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HECTOR
PROVENÇAL,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins confirme son soutien financier de 4 500 \$ au CJE les Etchemins pour la gestion des deux sites Internet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-09-46

11.02 - Financement de la phase II de la relocalisation du sentier motoneige au Parc régional du Massif du Sud)

ATTENDU que la phase I de la relocalisation du sentier de motoneige au Parc régional du Massif du Sud a été réalisée à l'automne 2020 et que le projet contenait deux phases;

ATTENDU que le nouveau tracé proposé par la FCMQ a reçu l'approbation du club de motoneige Latour, du club de motoneige des Etchemins et du Parc régional du Massif du Sud;

ATTENDU que la réalisation de la phase II de la relocalisation du sentier de motoneige assurera une pérennité de la pratique de ce sport au Massif du Sud;

ATTENDU que le ministère des Transports du Québec a octroyé une aide financière maximale de 60 000 \$, que la Fédération des Clubs de Motoneigistes du Québec et les Clubs de motoneige Bellechasse-Etchemins accordent 7 500 \$ et que la Corporation d'Aménagement du Massif du Sud débourse 2 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE FRANÇOIS MICHON,
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la MRC des Etchemins confirme un financement de 5 250 \$ pour les travaux de relocalisation du sentier de motoneige au Parc régional du Massif du Sud.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12 - AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point.

13 - DEMANDE DON / COMMANDITE

Aucune demande.

14 - DEMANDE D'APPUI

2021-09-47

14.01 - Saint-Joseph-des-Érables - demande d'appui pour l'implantation d'un nouveau pont enjambant la rivière Chaudière

ATTENDU QUE les entreprises de la région doivent s'assurer de faciliter l'accès et la mobilité des employés aux entreprises de toute la région, et ce 365 jours par année afin de répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée;

ATTENDU QUE le transport routier est un élément fondamental de la vitalité économique de la région et qu'il doit être géré de façon à assurer la sécurité routière de l'ensemble des usagers et un développement harmonieux de l'industrie agroalimentaire, touristique, commerciale et industrielle;

ATTENDU QUE le pont en acier enjambant la rivière Chaudière sur la route 276 a été construit en 1908, requiert régulièrement des travaux d'entretien de la structure et de la surface de roulement, qu'une contrainte de charges est prescrite pour la circulation de véhicules lourds;

ATTENDU QUE l'accès entre les deux rives est régulièrement compromis en raison des inondations de la rivière Chaudière,

particulièrement à la hauteur de Saint-Joseph-de-Beauce et Saint-Joseph-des-Érables mais aussi aux autres ponts sur la rivière Chaudière affectant ainsi la sécurité des résidents pour l'accès aux services d'urgence en plus d'interrompre les activités économiques;

ATTENDU QUE la sécurité des automobilistes est primordiale et que selon des données répertoriées obtenues par la Sûreté du Québec, il y a en moyenne 5 accidents par année causés par le pont à une voie;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CAMIL TURMEL,
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de mobiliser tous les efforts pour remettre à niveau les infrastructures de transport de façon à augmenter la sécurité et la fluidité du transport et faciliter la connexion entre les deux (2) rives de la rivière Chaudière en planifiant dans les plus brefs délais un pont neuf à un endroit excluant la possibilité d'inondation et permettant de rejoindre plus facilement l'autoroute 73.

De plus, nous demandons au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de prévoir une rencontre avec les municipalités concernées et la MRC Robert-Cliche afin d'échanger davantage sur les problématiques et sur les pistes de solutions.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15 - CORRESPONDANCE

15.01 - Lettre de remerciements pour appui

Résolution 2021-06-53 - Découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique: remerciements de la Société Makivik.

15.02 - Résolution - Harmonisation des règlements pour la Sûreté du Québec

Municipalité de Lac-Etchemin.

15.03 - Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) - Montant octroyé

Dépôt de correspondance.

15.04 - Invitation du Moulin La Lorraine

Dépôt de correspondance.

16 - DIVERS

2021-09-48

16.01 - Entente sectorielle égalité femmes-hommes - prolongation

CONSIDÉRANT QUE le comité directeur de l'Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes a

décidé de prolonger l'entente actuelle de 2 ans;

CONSIDÉRANT QUE le 15 janvier 2020, la MRC des Etchemins s'est engagée à contribuer en ressources matérielles et humaines (résolution 2020-01-13);

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins accepte de contribuer pour les deux années de prolongation.

QUE la MRC des Etchemins soit signataire de l'Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Chaudière-Appalaches et contribue à la hauteur de 3 000 \$, réparti comme suit : 1 500 \$ par exercice financier (2021-2022 et 2022-2023) en ressources matérielles et humaines.

QUE le préfet, monsieur Richard Couët, soit désigné à titre de représentant du signataire de l'Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

QUE la MRC accepte que le Réseau des groupes des femmes de la région de la Chaudière-Appalaches agisse à titre d'organisme mandataire de l'entente sectorielle de développement.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-09-49

18 - AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU 22 SEPTEMBRE 2021

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit ajournée au 22 septembre 2021 à 18h, il est 19 h 05.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RICHARD COUËT
PRÉFET

MARTIN ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR
INTÉRIM ET SECRÉTAIRE-
TRÉSORIER PAR INTÉRIM

19 - OUVERTURE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 22 SEPTEMBRE 2021

20 - EMBAUCHE DIRECTRICE GÉNÉRALE DE LA MRC DES ETCHEMINS

21 - EMBAUCHE AU POSTE DE DIRECTION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

22 - DIVERS

23 - PÉRIODE DE QUESTIONS

24 - CLÔTURE DE LA SÉANCE